REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

42ème SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Genève, du 09 au 27 septembre 2019

---

# DECLARATION LIMINAIRE DE LA COTE D'IVOIRE DEVANT LE GROUPE DE TRAVAIL DE L'EPU

---

**Genève, le 19 septembre 2019**

**Orateur** : Madame Aimée ZEBEYOUX, Secrétaire d'État auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, chargée des Droits de l'Homme.

**Monsieur le Vice-Président du Conseil des Droits de l'Homme, Monsieur Carlos Foradori,**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Représentants permanents des États membres du Groupe de Travail,**

**Distingués délégués,**

**Mesdames et Messieurs,**

Avant tout propos, je voudrais, au nom de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, réitérer les félicitations de mon pays àS.E.M. Coly SECK, Président du Conseil des Droits de l'Homme, et aux membres du Groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU), en particulier, àla Troïka composée de la République Tunisienne, du Royaume d'Arabie Saoudite et du Commonwealth des Bahamas, pour l'efficacitéavec laquelle ils s'acquittent de la lourde responsabilitéqui leur incombe et pour leur disponibilitéànous accompagner dans le cadre de l'Examen Périodique Universel.

Je voudrais également saluer les distingués représentants des Gouvernements qui, par leur présence, traduisent leur attachement àla promotion, àla défense et àla protection des Droits de l'Homme dans mon pays.

**Monsieur le Vice-Président,**

C'est un honneur pour moi de prendre la parole en cette 42ème Session du Conseil des Droits de l'Homme, àl'occasion de l'adoption du document final de l'examen de mon pays au 3ème cycle de l'EPU.

Le 07 mai 2019, la Côte d'Ivoire présentait son rapport national devant le Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel.

Au moment oùle document final de cet examen est soumis àl'approbation du Conseil des Droits de l'Homme, je voudrais renouveler les remerciements du Gouvernement de la Côte d'Ivoire àtous les États pour leur contribution au dialogue interactif menéavec la délégation que je conduis.

C'est le lieu pour moi de saluer particulièrement l'excellente coopération avec le Président du Conseil, les membres du Groupe de travail sur l'EPU, la troïka ainsi que le Secrétariat du Conseil des Droits de l'Homme et le Haut-

Commissariat aux Droits de l'Homme, laquelle collaboration a facilitél'examen de la Côte d'Ivoire.

Je voudrais, enfin, exprimer toute la gratitude de mon pays àla Délégation permanente de l'Organisation Internationale de la Francophonie àGenève, ainsi qu'àUPR Info pour toutes les facilités qu'elles nous ont accordées lors de la préparation de notre rapport et aux Organisations de la sociétécivile pour les rapports alternatifs qu'ils ont produits.

Je les invite, par ailleurs, às'investir davantage pour accompagner le Gouvernement ivoirien dans la mise en œuvre des recommandations acceptées.

**Monsieur le Vice-Président,**

**Distingués délégués**

Lors du dialogue interactif, sur 247 recommandations adressées àmon pays, 213 ont étéacceptées, 14 notées et 20 reportées.

A titre de rappel, les 20 recommandations, pour lesquelles les réponses définitives ont étéreportées àla présente session du Conseil, portaient sur la ratification des conventions et la coopération internationale, la cohésion sociale et l'environnement, et le droit àl'éducation.

Concernant ces recommandations, la délégation ivoirienne voudrait apporter quelques précisions et informations complémentaires.

En effet, après la présentation du rapport en mai dernier, le Gouvernement ivoirien a mené, du 11 au 22 juillet 2019, des consultations nationales avec toutes les parties prenantes, àsavoir les Organisations de la SociétéCivile, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), les Organes de Presse, les membres du Comitéinterministériel de Suivi de l'application des instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, et les Missions Diplomatiques représentées en Côte d'Ivoire, en vue de déterminer sa position définitive sur lesdites recommandations.

Ainsi, pour donner suite aux conclusions de ces consultations, le Gouvernement ivoirien a acceptéfavorablement neuf (09) recommandations, dont :

- sept relatives àla ratification des Conventions ;

- une, àla coopération internationale;
- etune, au droit àl'éducation.

Les onze (11) autres recommandations, qui n'ont finalement pas étéretenues par la Côte d'Ivoire, ont trait :

- aux Ratifications des Conventions (01);
- àla Coopération internationale (02);
- au Droit àl'Education (05) ;
- àla Cohésion Sociale (02) ;
- etàl'Environnement (01).

S'agissant de la recommandation relative àla ratification de la Convention de 1989 relative aux peuples indigènes et tribaux, il n'existe pas, de « peuples indigènes et tribaux », ni d'« autochtones et communautés marginalisées », au sens de la Convention, en Côte d'Ivoire, de sorte que la ratification de ladite Convention est sans objet.

Quant aux recommandations qui visent àadresser une invitation permanente aux titulaires de mandats au titre des procédures spéciales,

il importe de souligner que la Côte d'Ivoire ne s'est jamais opposée aux visites sur son territoire des titulaires de mandats au titre des procédures spéciales.

Concernant les recommandations ayant trait àune éducation continue, gratuite pendant douze (12) années au moins, il faut relever qu'àtravers la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative àl'enseignement, la Côte d'Ivoire a rendu l'école obligatoire de 6 à 16 ans pour les enfants des deux sexes.

Ce faisant, elle prévoit pendant 11 ans, une gratuitépartielle et progressive des frais liés àl'éducation jusqu'en 2025 oùcelle-ci sera totale.

Or, les recommandations susvisées prévoient une gratuité, pour tous les enfants sur une période de douze (12) ans.

En attendant d'y parvenir, faute de moyens conséquents, la Côte d'Ivoire travaille progressivement àl'amélioration de son système éducatif actuel.

S'agissant de la recommandation visant la publication et la mise àla disposition du public du rapport de la Commission Dialogue, véritéet réconciliation, ma délégation voudrait souligner que ledit rapport a étéremis au Président de la République le 10 novembre 2014, publiéle 26 octobre 2016 et est disponible sur le site web officiel du Gouvernement.

Quant àla recommandation portant sur la sélection des candidats nationaux aux élections des organes conventionnels, il convient d'indiquer celle-ci est conforme àla politique du Gouvernement ivoirien en la matière, qui promeut le mérite, l'excellence et l'égalitédes chances entre tous ses citoyens.

**Monsieur le Vice-Président,**

Après l'adoption du document final par le Conseil des Droits de l'Homme, le Gouvernement ivoirien s'attellera àl'organisation de nouvelles sessions de restitution au profit des acteurs publics et privés notamment les départements ministériels et les institutions, le parlement, les groupes socioprofessionnels, les Organisations de la SociétéCivile ainsi que les partenaires techniques et financiers. Ces restitutions permettront notamment d'identifier les initiatives, mesures et actions pertinentes pour la mise en œuvre des recommandations acceptées.

De plus, convaincue qu'une mise en œuvre efficace des recommandations requiert nécessairement l'adoption d'un référentiel, la Côte d'Ivoire a engagéle processus d'élaboration d'un plan d'action national de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traités, axésur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

**Monsieur le Vice-Président, Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants permanents,**

**Distingués délégués**,

La Côte d'Ivoire a engrangéde nombreux acquis en matière de Droits de l'Homme depuis son passage au 2ème cycle de l'EPU en 2014.

Cependant, en dépit des efforts du Gouvernement, certains facteurs entravent encore la jouissance effective des droits humains, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels, par une partie de la population. Il s'agit notamment de l'insuffisance des ressources de l'Etat, des aléas climatiques et des pesanteurs socioculturelles.

Nonobstant ces contraintes, auxquelles il œuvre àtrouver des solutions, mon pays demeure convaincu que le mécanisme de l'Examen Périodique Universel

contribuera au progrès des Droits de l'Homme sur son territoire. C'est pourquoi, au titre du 3ème cycle, il a acceptéen tout 222 recommandations sur les 248 qui lui ont étéadressées, soit un taux de 90%.

C'est le lieu de relever que des actions de mise en œuvre de certaines de ces 222 recommandations ont déjàétéentreprises. A titre illustratif, j'en citerai, entre autres, cinq (05) :

1. l'adoption d'un nouveau Code Pénal le 18 juin 2019 pour mettre la législation nationale en conformitéavec les instruments juridiques internationaux auxquels la Côte d'Ivoire est Partie et pour prendre en compte de nouvelles incriminations, telles que le viol conjugal et les violences domestiques ;

2. l'adoption de la loi n°2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage qui permet de rendre effectif les principes de non-discrimination, d'égalitéde droits et de responsabilitédes époux dans le mariage, consacrés par la Constitution ;

3. l'adoption de la loi n°2019-572 du 26 juin 2019 relative àla minorité qui entoure le mineur d'une protection plus accrue, qui privilégie son intérêt, notamment en matière de filiation, afin d'assurer au mieux son bien-être et son épanouissement ;

4. l'adoption de la loi n°2019-573 du 26 juin 2019 relative aux successions qui prévoit, notamment, une amélioration des droits successoraux du conjoint survivant ;

5. l'adoption par la Commission des relations extérieures de l'Assemblée Nationale, le 1er juillet 2019, du projet de loi autorisant le Président de la République àfaire adhérer la Côte d'Ivoire au Protocole facultatif se rapportant àla Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement du Gouvernement de Côte d'Ivoire àdonner pleinement effet aux recommandations qu'il a acceptées dans le cadre du 3ème cycle de l'Examen Périodique Universel.

A cet effet, la Côte d'Ivoire sollicite le soutien de ses partenaires au développement et de la CommunautéInternationale. Un tel appui contribuera assurément àrenforcer les efforts de la Côte d'Ivoire pour la promotion et la protection de tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Je vous remercie.